**Note conceptuelle**

**Consultation régionale – Parties prenantes**

**Projet de Recommandation Générale N°37**

 **Discrimination raciale dans l’exercice du droit à la santé**

**12 juillet 2023 - via Zoom**

1. **Introduction**

Lors de sa 107e session, le [Comité pour l’élimination de la discrimination raciale](https://www.ohchr.org/fr/treaty-bodies/cerd) (voir : <https://www.ohchr.org/fr/treaty-bodies/cerd>) a entamé le processus d’élaboration d’une recommandation générale sur la discrimination raciale dans l’exercice du droit à la santé. Le Comité a tenu une journée de débat général qui a réuni des États parties, d’autres organisations et agences internationales, des institutions nationales des droits de l’homme, des organisations de la société civile et des associations de professionnels de la santé et a reçu plusieurs communications écrites de toutes les parties prenantes concernées. L’événement a démontré la nécessité de clarifier et de guider les obligations découlant de la Convention internationale sur l’élimination de toutes les formes de discrimination raciale (ICERD) en ce qui concerne le droit à la santé.

Suite à la discussion, le Comité a lancé le processus de rédaction de la **Recommandation générale n° 37 sur la discrimination raciale dans l’exercice du droit à la santé** et a adopté son premier projet lors de sa 109e session, tenue du 11 au 28 avril 2023. Le premier projet est disponible sur la [page Web](https://www.ohchr.org/en/calls-for-input/2023/call-contributions-draft-general-recommendation-ndeg37-racial-discrimination) du Comité en anglais, espagnol et français (voir : <https://www.ohchr.org/en/calls-for-input/2023/call-contributions-draft-general-recommendation-ndeg37-racial-discrimination>).

Ce projet de recommandation générale identifie les sujets de préoccupation communs concernant la discrimination raciale et la jouissance du droit à la santé et vise à fournir des orientations sur les mesures à prendre pour y remédier, conformément à la Convention. Ce projet met l’accent sur les normes et principes juridiques établis par la Convention, en particulier sur l’article 5 e) iv). Il définit également certaines obligations en vertu de la Convention et formule des recommandations à l’intention des États et d’autres parties prenantes en ce qui concerne la discrimination raciale dans l’exercice du droit à la santé.

Le Comité a lancé un appel aux contributions et souhaite donner l’occasion aux différentes parties prenantes, en particulier aux organisations de base, de formuler des commentaires et des contributions à son premier projet de recommandation générale.

1. **Objectifs**

La consultation vise à fournir un forum aux parties prenantes de la région d’Afrique francophone, en particulier les organisations de la société civile et les institutions nationales des droits de l’homme, pour discuter et commenter le projet de recommandation générale n° 37 sur la discrimination raciale dans l’exercice du droit à la santé. Cet espace d’interaction est essentiel pour permettre au Comité d’examiner et de refléter les situations spécifiques de cette région dans sa recommandation générale.

1. **Date**

La consultation aura lieu le **12 juillet 2023 entre 10h et 13h (WAT, Cameroun) en ligne.**

1. **Format**

##### Agenda (12.07.2023, 10 am – 13 pm WAT, par example Cameroun)

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
| 10:00- 10:15 | **Déclarations liminaires*** M. Nouhoum Sangaré, Représentant Régional du Bureau du Haut- Commissariat aux droits de l’homme pour l’Afrique centrale
* Présentation par Mme Tina Stavrinaki, membre du Comité et Rapporteur de la Recommandation générale pour présenter le projet de recommandation générale
 |
| 10:15 – 10:45 | **Présentations par des experts** 3-4 représentants des Organisations de la société civile ; Agences des Nations Unies ; Institutions nationales des droits de l’homme et autres experts pour mettre en évidence leurs principales observations sur la discrimination raciale et le droit à la santé. (Environ 30 min). (À confirmer) |
| 10:45 – 11:40 | **Discussion I**Discussion avec les participants pour partager leurs points de vue sur le projet de recommandation générale et en particulier sur les questions suivantes :* **Quels sont les principaux défis auxquels sont confrontés les groupes vulnérables à la discrimination raciale dans l'accès et la jouissance du droit à la santé dans votre pays et dans la région ?**
* **Est-ce que leurs problèmes de santé sont pris en compte dans les politiques relatives à la santé ? Comment ces politiques prennent-elles en compte les différentes composantes de la population, ainsi que le genre, l’âge, les revenus, le lieu de résidence et d’autres indicateurs ?**
* **Est-ce que des médicaments, des services, et des installations de qualité sont disponibles ?**
* **Quelles mesures sont prises pour mieux coordonner la médecine et les pratiques traditionnelles afin que les groupes exposés à la discrimination raciale jouissent sur un pied d’égalité le droit à la santé ?**
* **Quelles mesures sont prises pour vérifier que les pratiques de médecine traditionnelles sont respectées sans compromettre les standards de qualité requis pour protéger la santé et le droit au consentement libre et éclairé des personnes protégées par la Convention ?**

**Modérée par Mme Régine Esseneme, membre du Comité pour l’élimination de la discrimination raciale** |
| 11:40 – 11:50  | **Pause** |
| 11:50 – 12:50 | **Discussion II**Continuation de la discussion avec les participants pour partager leurs points de vue sur le projet de recommandation générale et en particulier sur les questions suivantes : * **Comment les praticiens et les acteurs privés, y compris les entreprises pharmaceutiques ou autres relatives à la santé, peuvent-ils jouer un rôle dans la prévention et la protection contre la discrimination raciale dans l'exercice du droit à la santé ?**
* **Sur la base de votre expérience, pouvez-vous donner des exemples de méthodes ou pratiques efficaces pour lutter contre la discrimination raciale dans l’exercice du droit à la santé ?**
* **Quelles pratiques peuvent assurer l’accès aux soins, aux médicaments et aux services, de tous les groupes ethniques, indépendamment de leur lieu de résidence (y compris dans les zones rurales ou éloignées)?**
* **Quelles pratiques sont mieux à tenir compte de coutumes internes qui améliorent la santé sans pour autant exclure l’accès aux soins, services, et médicaments nécessaires ?**
* **Selon vous, quels points du projet de recommandation générale pourraient être modifiés afin de garantir une approche inclusive et holistique ?**
 |
| 12:50 – 13:00 | **Modérée par Mme Régine Esseneme, membre du Comité pour l’élimination de la discrimination raciale**Conclusion et présentation des prochaines étapes prévues Mme Tina Stavrinaki, membre du Comité pour l’élimination de la discrimination raciale (environ 15 min) |

1. **Modalités**

Après les exposés des orateurs, les participants pourront prendre la parole pour échanger des informations sur la discrimination raciale dans l’exercice du droit à la santé dans leur pays et/ou leur région, ainsi que sur leur travail et les difficultés rencontrées. **Chaque intervention doit être limitée à environ 3 minutes.**

Afin d’assurer une consultation efficace et de faciliter la contribution des participants, le Comité a préparé les questions d’orientation suivantes :

* **Quels sont les principaux défis auxquels sont confrontés les groupes vulnérables à la discrimination raciale dans l'accès et la jouissance du droit à la santé dans votre pays et dans la région ? Est-ce que leurs problèmes de santé sont pris en compte dans les politiques relatives à la santé ? Comment ces politiques prennent-elles en compte les différentes composantes de la population, ainsi que le genre, l’âge, les revenus, le lieu de résidence et d’autres indicateurs ? Est-ce que des médicaments, des services, et des installations de qualité sont disponibles ?**
* **Quelles mesures sont prises pour mieux coordonner la médecine et les pratiques traditionnelles afin que les groupes exposés à la discrimination raciale jouissent sur un pied d’égalité le droit à la santé ? Quelles mesures sont prises pour vérifier que les pratiques de médecine traditionnelles sont respectées sans compromettre les standards de qualité requis pour protéger la santé et le droit au consentement libre et éclairé des personnes protégées par la Convention ?**
* **Comment les praticiens et les acteurs privés, y compris les entreprises pharmaceutiques ou autres relatives à la santé, peuvent-ils jouer un rôle dans la prévention et la protection contre la discrimination raciale dans l'exercice du droit à la santé ?**
* **Sur la base de votre expérience, pouvez-vous donner des exemples de méthodes ou pratiques efficaces pour lutter contre la discrimination raciale dans l’exercice du droit à la santé ? Quelles pratiques peuvent assurer l’accès aux soins, aux médicaments et aux services, de tous les groupes ethniques, indépendamment de leur lieu de résidence (y compris dans les zones rurales ou éloignées) ? Quelles pratiques sont mieux à tenir compte de coutumes internes qui améliorent la santé sans pour autant exclure l’accès aux soins, services, et médicaments nécessaires ?**
* **Selon vous, quels points du projet de recommandation générale pourraient être modifiés afin de garantir une approche inclusive et holistique ?**

Les participants sont fortement encouragés à soumettre une copie écrite contenant les points principaux leur intervention par courriel à ohchr-cerd-gr37@un.org avant le jour de la consultation ou au plus tard 2 jours après.

Afin d'assurer un échange et une discussion efficaces, la consultation se déroulera selon la règle de Chatham House, ce qui signifie que les participants sont libres d'utiliser les informations reçues, mais que ni l'identité ni l'affiliation de l'orateur ou des orateurs, ni celles de tout autre participant, ne peuvent être révélées.

1. **Inscription**

Si vous souhaitez participer à la consultation, veuillez-vous inscrire via le formulaire en ligne à partir du lien ci-dessous **avant le 7 juillet 2023**. Le lien de la réunion sera partagé la veille de la date.

**Lien d’inscription :** <https://forms.office.com/e/SpVcMLAyKp>

Vous recevrez un courriel confirmant votre inscription après avoir rempli le formulaire d'inscription.

Le lien Zoom pour la consultation sera partagé le 11 juillet 2023.

Seuls les participants inscrits peuvent accéder et participer à la consultation. Veuillez ne pas partager le lien avec d'autres personnes car il s'agit d'une réunion privée.

Si vous avez des questions, veuillez contacter le secrétariat par courriel : ohchr-cerd-gr37@un.org